

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

7 décembre 2009

Intervention de Jean Louis JOSEPH

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs

Au moment où les députés et sénateurs ont à débattre de l'avenir institutionnel et financier des collectivités territoriales de France, la présentation des orientations du budget 2010 de la Région prend un relief tout particulier.

Pour vous présenter aujourd'hui les orientations du budget 2010, je vous propose d'évoquer le contexte très particulier dans lequel s'élabore le budget régional. Jamais la construction d'un budget n'aura été aussi difficile du fait de la crise économique et surtout du fait des incertitudes liées aux réformes fiscales et institutionnelles en cours.

J'évoquerai ensuite la situation financière de notre Région ainsi que ses perspectives à moyen terme.

Je présenterai dans un troisième temps les priorités d'action pour 2010.

La crise et les incertitudes des réformes institutionnelles rendent l'élaboration du budget 2010 particulièrement difficile:

L'économie mondiale traverse depuis 2008 une crise économique d'une ampleur exceptionnelle, dont les conséquences sur les finances publiques seront profondes et durables.

Cette crise économique survient après plusieurs années de resserrement des marges de manœuvre des collectivités locales, sous l'effet notamment des transferts massifs de charges opérés par l'acte II de la

décentralisation, et de la remise en cause progressive des règles de progression des dotations de l'Etat.

A cela va s'ajouter, à partir de 2010, l'impact de la réforme de la taxe professionnelle, actuellement en discussion au Parlement, dont les conséquences à moyen et long terme sur les finances locales restent très difficiles à appréhender et sont particulièrement préoccupantes.

Comment se présente la conjoncture économique ? La crise actuelle est d'une ampleur inégalée :

Elle est inédite dans sa profondeur, dans sa synchronisation et dans son étendue.

La France n'a pas échappé au repli général de l'activité dû à la conjonction de chocs économiques violents, concomitants et mondiaux qui se sont succédés depuis l'été 2007. Après une croissance d'à peine 0,3 % en 2008, le PIB pourrait donc chuter de plus de 2 % en 2009. L'économie française connaîtrait ainsi sa plus forte récession depuis les années 30.

Beaucoup d'incertitudes demeurent encore pour 2010 :

La reprise constatée depuis le deuxième trimestre 2009 se prolongerait en 2010 avec une croissance de 0,8 %.

Mais la consommation des ménages sera contrainte par la faible progression du pouvoir d'achat due à l'arrêt de la désinflation, à la dégradation du marché du travail - le chômage pourrait atteindre 10,6 % de la population active fin 2010-, à la disparition progressive des effets bénéfiques du plan de relance, et inciter les entreprises à freiner leurs investissements.

Nous constatons également l'inquiétante flambée de l'endettement de l'Etat :

Cet endettement est aujourd'hui très élevé au point que de nombreux économistes posent la question « le seuil d'endettement critique est-il dépassé ? ».

Fin juin 2009, l'endettement global de la France, au sens du Pacte de stabilité européen (Etat, sécurité sociale, collectivités locales) était de 1428 milliards d'euros, ce qui représente 23 800 euros par français . L'endettement de l'Etat stricto sensu s'élevait à 1135 milliards d'euros alors même qu'il était fin 2004 de 840 milliards d'euros, soit une augmentation de 35% en 4 ans et demi.

Et malgré ces constats imparables, le Gouvernement se permet d'accuser les Régions de dépenses inconsidérées et excessives, et d'une dette soit disant massive et incontrôlée. Quel culot ! Mr Xavier Bertrand, secrétaire général de l'UMP nous dit même sans rire que l'Etat n'augmentera pas les impôts. C'est facile surtout en creusant autant les déficits.

Quelle est en effet La politique de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales :

Depuis l'acte II de la décentralisation, les gouvernements successifs ont transféré des pans entiers de l'action publique aux collectivités tout en remettant régulièrement en cause les règles d'évolution des concours de l'Etat. Et ils ont différé une réforme d'ensemble de la fiscalité locale, pourtant nécessaire et souhaitée par l'ensemble des acteurs régionaux et locaux.

Cela se traduit par un resserrement de nos marges de manœuvre préjudiciable à l'investissement local :

Or, ce sont les collectivités territoriales qui financent près des trois quarts des investissements publics mis en œuvre dans notre pays. Leur taux d'investissement représente près de douze fois l'effort de l'Etat en la matière.

Et l'investissement des collectivités, dont on voit bien le rôle de moteur pour la reprise et la croissance économique, est aujourd'hui menacé.

Selon Dexia, l'année 2009 verra malgré le Plan de relance les investissements des collectivités locales diminuer pour la deuxième année consécutive.

Dans ce sombre tableau, seules les régions se distinguent avec des investissements en hausse de 1,3% en moyenne en 2009 et même, parmi elles, la région PACA avec une hausse beaucoup plus forte, de l'ordre de +9% (550M€ environ au lieu de 506M€ en 2008).

Les nouvelles règles d'indexation des concours de l'Etat et la suppression de la taxe professionnelle, en cours de discussion au Parlement, risquent d'aggraver cette situation.

Le projet de loi de finances 2010 prévoit en effet diverses mesures qui désorganisent les recettes fiscales sur lesquelles reposait l'équilibre des budgets des communes, des départements et des régions.

Nous constatons donc un bouleversement de la fiscalité locale et les collectivités territoriales seront très affaiblies en raison :

- du remplacement de la taxe professionnelle par une cotisation économique territoriale dont le produit ne couvrira pas la perte de ressources ;
- de la disparition pour les régions des impositions « ménages » du type taxes foncières et taxe d'habitation ;
- et de la suppression de la faculté pour les régions de fixer les taux d'imposition.

La taxe professionnelle constituait avant le projet de réforme la principale ressource fiscale pour les collectivités locales.

Le projet de loi de finances 2010 prévoit la suppression dès 2010 de la taxe professionnelle et son remplacement par une nouvelle imposition des entreprises, la cotisation économique territoriale.

Mais selon les simulations effectuées par Bercy, le produit de remplacement ne dépasserait pas 16,5 milliards, soit tout de même une

« perte » de 11 milliards de produit fiscal pour les collectivités locales que l'Etat s'engage à couvrir en 2010, année de transition, et en 2011, année de mise en œuvre du nouveau dispositif, par l'attribution de recettes compensatoires, sous forme de dotations et de nouvelles taxes.

Or, avant la réforme actuellement débattue au Parlement, de toutes les collectivités territoriales les régions étaient déjà celles dont l'autonomie vis-à-vis de l'Etat était déjà la plus faible : ainsi le taux d'autonomie financière des communes et intercommunalités était de 61%, celui des départements de 59% alors que le taux des régions était de 42% seulement !

La suppression de la taxe professionnelle et de la part régionale du foncier bâti vont rendre les régions encore plus dépendantes de l'Etat. Pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce sont 380 M€ (chiffres BP 2009), sur un total de recettes de 1,9 milliards, qui vont être supprimés et remplacés par une compensation sur laquelle la région n'aura aucune capacité d'action puisqu'elle ne pourra pas fixer elle-même les taux d'imposition.

Ainsi, la part des recettes sur lesquelles la région votait les taux et tarifs représentait 26,9% du total des recettes. Après la réforme ce taux va tomber à 9,9% (hors TIPP modulation régionale dont le maintien à compter de 2010 n'est toujours pas acté).

Alors, Monsieur le Président, chères et chers collègues, si le sujet n'était pas si sérieux je pense que je pourrais avec vous m'amuser de certains propos de l'opposition, notamment dans le cadre du « livre noir » de l'UMP ou de déclarations de circonstances successives. On nous dit que l'opposition s'engagerait, en cas de victoire, à ne pas augmenter la fiscalité pendant la prochaine mandature. Evidemment qu'un tel engagement peut être pris ! Il est sans objet puisque la Région, si la réforme en cours est appliquée, ne disposera pratiquement plus de recettes fiscales, plus d'autonomie !

Le budget régional 2010 sera caractérisé par la volonté de soutenir l'investissement et les politiques régionales tout en consolidant les équilibres financiers:

Malgré toutes les incertitudes du contexte - crise économique et sociale, réforme fiscale, réforme institutionnelle - le budget 2010 de la Région vise à doper l'investissement et à maintenir intact le soutien de notre collectivité aux communes, intercommunalités, aux populations et au tissu associatif.

Alors que la plupart des collectivités territoriales vont devoir réduire leurs interventions ou dégrader leurs ratios financiers, notre Région va conserver ses équilibres budgétaires favorables car elle peut tirer partie de sa gestion financière.

Nous avons engagé un processus de notation financière par une agence internationale indépendante :

Dans le contexte très difficile qui vient d'être décrit, il est légitime de s'interroger sur la santé financière de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. S'est-elle améliorée au cours des dernières années ou bien s'est-elle dégradée? Quelles sont les perspectives pour l'année 2010 et au-delà, à moyen terme ?

La publication le 23 novembre 2009 par l'agence **FITCH RATINGS** de la notation décernée à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur apporte un éclairage intéressant.

Notre collectivité obtient en effet:

- la note maximale, « **F1** », en note court terme, et
- un « **AA, PERSPECTIVE STABLE** », en note long terme, qui correspond à la troisième performance possible sur une échelle qui compte vingt barreaux, soit en termes scolaires l'équivalent d'un 17 / 20.

En dépit des bouleversements intervenus depuis dans l'équilibre des budgets locaux, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur retrouve le niveau de note qu'elle obtint en 1994 lorsque l'exécutif de l'époque décida de ne plus soumettre ses finances à notation.

Le choix d'accéder à une notation financière est un choix volontaire et courageux que nous avons fait dès le début de la crise de l'automne 2008. Cette crise a provoqué une dégradation profonde des conditions d'accès au crédit pour l'ensemble des acteurs économiques et, parmi eux, pour les collectivités locales. Je vous rappelle toutefois que notre collectivité n'avait contracté aucun crédit « toxique » avant que la crise ne se révèle.

L'objectif de la notation est de pouvoir accéder dans des conditions optimales aux outils des marchés financiers et, éventuellement, au marché obligataire. Dès le début de l'année 2010, la Région va ainsi pouvoir mettre en place un programme de billets de trésorerie, à l'instar de ce qu'on déjà fait sept autres collectivités territoriales en France.

Les travaux conduits par FITCH RATINGS donnent de surcroît un éclairage positif sur la situation financière et la solvabilité de la région.

Je cite le rapport de FITCH RATINGS : les notes obtenues reflètent *« un encours de dette modéré, des soldes budgétaires confortables, une gestion financière de qualité et un profil socio-économique favorable. Elles tiennent aussi compte d'un effort d'investissement soutenu à moyen terme et de marges de manœuvre fiscales se situant dans la moyenne nationale ».*

« La région a amélioré ses performances budgétaires et ce, malgré le faible dynamisme de la fiscalité transférée. Le taux d'épargne brute atteignait 28,2% en 2008 contre 23,4% en 2004. Les soldes budgétaires confortables dégagés en section de fonctionnement ont permis à la collectivité d'améliorer le taux d'autofinancement des investissements

pour le porter à un niveau élevé de 82,8% en 2008 contre 57,6% en 2004. (...). »

« si en valeur absolue le recours à l'emprunt peut paraître important, le recours à l'endettement a été adapté aux capacités financières de la collectivité. (...) Malgré un effort d'investissement soutenu, les ratios de remboursement de la dette demeurent solides.»

Tous ces éléments sont vérifiables, bien entendu, et si vous souhaitez étudier l'audit de notation dans le détail, je vous invite à le consulter sur le site de l'agence FITCH RATINGS.

Notre niveau d'investissement est en augmentation forte et constante :

La période 2004/2009 est marquée par un niveau d'investissement record.

L'investissement régional a vu la progression initiée au début de la décennie s'accélérer. Les dépenses d'investissement réalisées, qui s'élevaient à 305 M€ en 2002, devraient dépasser 570M€ au compte administratif 2009 (+13% par rapport à 2008).

Ce qui représentera en cumul un total de près de 3 milliards d'euros investis sur la période 2004/2009.

A ce jour, le total des autorisations de programme en cours d'exécution dépasse 1,5 milliards d'euros. Ces ressources sont notamment consacrées à la poursuite du programme prévisionnel d'investissement des lycées, aux investissements structurants inscrits au contrat de projet Etat/Région 2007/2013 comme les aménagements urbains et projets de développement locaux, les constructions universitaires ou para-universitaires, les aménagements hydrauliques, les implantations

d'activité, les pôles d'échanges et les infrastructures ferroviaire, et également comme les équipements du projet « Marseille-Provence 2013, capitale européenne de la culture »...

En 2009, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en plus de ses propres programmes d'investissement, a décidé de soutenir activement le plan de relance national. Une convention a été signée avec le préfet pour acter les engagements de la Région, laquelle, on peut déjà le dire, sera une des rares collectivités du sud-est à investir plus en 2009 qu'en 2008.

La Région accentuera encore cet effort en 2010, pour atteindre un montant de l'ordre de 570 à 600 millions d'euros. Nous entendons ainsi apporter une contribution essentielle au retour à une croissance durable dans notre région.

J'insiste aussi sur le fait que notre collectivité sera en mesure de faire face à ses engagements sans augmentation d'impôts, et ceci pour la quatrième année consécutive.

Notre niveau d'endettement est adapté à notre capacité de remboursement :

Les spécialistes évaluent l'endettement d'une collectivité en fonction de la capacité de celle-ci à le rembourser.

A la différence en effet de l'Etat qui emprunte pour payer ses agents et rembourser ses dettes, les collectivités territoriales sont astreintes à des règles beaucoup plus strictes qui les incitent à autofinancer une part significative de leurs investissements et leur interdisent de financer les dépenses de fonctionnement par emprunt.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est parvenue depuis 2005 à augmenter substantiellement l'épargne disponible , laquelle est passée de 243M€ en 2005 à 350M€ en 2009 (notre prévisionnel de fin d'année). Le taux d'autofinancement atteint désormais 23%.

Comme le dit Fitch Ratings, « *la région Provence-Alpes-Côte d'Azur présente un niveau d'endettement modéré* » : l'évolution de la capacité de désendettement -c'est-à-dire le ratio stock de dette sur épargne brute- est maîtrisée. Ce ratio évolue dans un « tunnel », entre 4 et 5 ans depuis 2004 et la Région devrait terminer l'année 2009 à 4 ans et demi.

Les frais de structure ne représentent qu'une faible part des dépenses de la section de fonctionnement :

En comptabilité publique ce que l'on désigne par "dépenses de fonctionnement" n'est en rien un indicateur du « train de vie » de l'institution régionale.

Sur un montant de dépenses de fonctionnement estimé pour 2009 à 1,1 milliards d'euros, les dépenses dites « de structure » c'est-à-dire les frais généraux et frais de personnel hors agents régionaux des lycées, vont s'élever à 140 millions environ, soit 13% seulement des dépenses de fonctionnement et de l'ordre de 7% des dépenses globales.

Le reste, c'est-à-dire 87% des dépenses de fonctionnement, constituent des dépenses d'intervention dans les compétences légales et les politiques régionales.

En effet, la section de fonctionnement, en application des compétences dévolues par la décentralisation, comprend essentiellement des dépenses de transfert.

Que sont précisément ces dépenses de transferts ?

Pour une Région, ces dépenses correspondent, par exemple, aux dotations versées aux lycées publics et privés (200M€/an), aux établissements de formation professionnelle, aux centres de formation d'apprentis, aux écoles d'infirmières ou d'aides soignantes... Autre exemple : la prise en compte du déficit structurel (210M€/an) de la SNCF dans l'exploitation des lignes TER.

Il faut noter que les dépenses de fonctionnement par les effets de l'acte II de la décentralisation se chiffrent en 2009 à 350 millions d'€ de charges supplémentaires. Ces charges transférées portent principalement sur la masse salariale des agents régionaux des lycées transférés par l'Etat aux Régions et la prise en charge des écoles et instituts de formation sanitaire et sociale.

Remarquons également que les frais de personnel des Régions représentent au total 5% de la masse salariale des collectivités territoriales. La masse salariale des communes et EPCI en représente 74% et celle des départements 21%.

En outre, comme le souligne le récent rapport de la Cour des comptes consacré à la Décentralisation, l'Etat a transféré aux collectivités locales des compétences nouvelles sans les accompagner des personnels suffisants, obligeant ainsi les collectivités locales à combler les sous-effectifs, donc à recruter. C'est ce que nous avons fait afin de réduire les sous effectifs évidents en matière d'agents régionaux des lycées, particulièrement flagrants notamment dans les lycées de l'académie de Nice.

Et Xavier Bertrand à nouveau compare l'Etat qui lui réduirait le nombre de ses fonctionnaires et les Régions qui, elles, augmenteraient le nombre de leurs agents... Mais quelle démagogie ! Posez Mesdames et messieurs de l'opposition la question aux citoyens et aux parents d'élèves de droite comme de gauche s'ils préfèrent avoir des lycées qui fonctionnent bien avec un nombre suffisant d'agents régionaux des lycées par exemple, ou un appauvrissement de la qualité des services publics avec le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui part à la retraite.

Le prélèvement fiscal que nous opérons est modéré :

La Région n'a pas augmenté les taux de la fiscalité directe locale depuis 2006 et Fitch Ratings estime que « *la pression fiscale demeure dans la moyenne nationale* ».

Une récente étude démontre effectivement que dans les hausses d'impôts locaux intervenues sur la période 2004/2009, l'évolution du prélèvement fiscal représente une hausse globale de 19,5 euros par habitant. Les 19,5 euros se répartissent en 8,6 euros pour les villes et intercommunalités, 7,9 euros pour les départements et seulement 3€ pour les Régions.

Si l'on compare maintenant les chiffres en matière d'impôts directs et en matière de taxe sur la consommation de carburants, :

> L'exemple d'un couple « moyen » propriétaire de son logement à Marseille est parlant.

Pour une valeur locative de référence s'élevant par exemple à 2000 euros, le total annuel des *impôts ménages*, c'est-à-dire la taxe d'habitation, le foncier bâti, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,... payés par ce couple s'élèvera en 2009 à 1390 euros.

Sur ces 1390 euros, 741 reviendront à la ville de Marseille, 206 à la communauté urbaine, 292 au département des Bouches-du-Rhône, 121 à l'Etat au titre des frais de gestion, d'assiette et de recouvrement et ... 24 euros seulement pour la Région!

La même mise en situation peut être répétée dans d'autres villes de la région : jamais l'imposition régionale ne dépasse 2% du total des impôts payés par les ménages.

> Prenons maintenant le prix à la pompe d'un litre de carburant.

Pour un litre de gasoil payé par un consommateur 1,06 euros, les prélèvements fiscaux consécutifs à la TVA (au profit de l'Etat) s'élèvent à 16,7 centimes, le futur prélèvement au titre de la Taxe Carbone 4,5 centimes. Quant à la modulation régionale de la taxe sur la

consommation de carburant, elle s'établit à 1,15 centimes et représente 1,1% du prix du litre de gasoil.

Je crois que ce rappel était utile pour éclairer les débats.

Sur un plan financier, le budget 2010 présentera des soldes intermédiaires de gestion proches de ceux du budget 2009, voire même en légère amélioration.

Les priorités d'action pour 2010 rendent compte du rôle irremplaçable de la Région:

Elle mobilisera en 2010 ses moyens autour de six priorités.

1. Le soutien à la croissance est l'un des enjeux majeurs de la Région qui poursuivra une action d'investissement public dynamique et une politique innovante donnant aux entreprises un environnement favorable à leur développement.

En portant ses investissements à près de 600 M€, la Région sera la collectivité qui non seulement investira les montants les plus élevés dans l'économie régionale mais sera aussi celle qui y consacra la part la plus importante de son budget.

Ce choix traduit une forte volonté de soutenir l'activité économique et notamment les entreprises de bâtiments et de travaux publics qui représentent l'un des secteurs les plus porteurs en matière de créations d'emploi.

2. Le territoire régional est frontalement touché par la crise de l'emploi depuis le début de l'année 2009, avec un bouleversement radical de ses équilibres économiques et sociaux. L'ensemble des secteurs subit un ralentissement d'activité, y compris les filières qui, traditionnellement, sont les moins sensibles aux effets de la conjoncture nationale ou

internationale comme l'économie résidentielle et les services, victimes toutefois de la baisse de la consommation et du pouvoir d'achat.

Ainsi, la résistance à la crise s'est-elle organisée au sein de la Région autour des trois axes :

- la construction de parcours professionnels des demandeurs d'emploi et des salariés. Plus que jamais, l'existence d'un Service public régional de formation permanente est confortée par les défis auxquels la crise nous enjoint de répondre : faire de la formation professionnelle un levier de la reprise et un des fondements de la performance sociale et économique ;
- le soutien aux acteurs de l'insertion engagés aux côtés des personnes les plus éloignées de l'emploi ; leur action est en effet décisive pour lutter contre l'exclusion et construire une solidarité régionale ;
- la structuration du tissu productif régional autour des enjeux de l'innovation, de la recherche, du développement éco-responsable et solidaire.

3. La transformation profonde de l'action publique en France avec la révision générale des politiques publiques, la réforme des collectivités territoriales et de leurs financements laisse augurer un rétrécissement de la couverture territoriale des services rendus et impacte directement l'action publique de la Région.

La Région entend promouvoir **une action volontariste d'égalité d'accès, de solidarité territoriale**, d'accompagnement des forces vives de nos départements, de développement économique, social et durable des territoires avec une attention particulière portée aux publics les plus fragiles.

4. Ces derniers mois, la crise économique a remis en lumière le rôle d'amortisseur des services publics, notamment dans le secteur social, et rendu encore plus aigüe la nécessité de conforter leur place et leur statut au sein de l'Union européenne.

Les réformes en cours comme la RGP portent en germes une profonde déstructuration de l'architecture des services publics. Face à cette évolution, l'ambition de la Région est de favoriser un aménagement solidaire du territoire, en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux, en s'appuyant notamment sur :

- le service public régional dans ses multiples dimensions (accueil dans les lycées, formation, transport, innovation, ...),
- le schéma régional d'aménagement du territoire,
- la mise en œuvre des différents contrats comme le contrat de projets, les contrats interrégionaux, contrats de territoire, contrats d'agglomérations...

5. Dans un monde marqué par le risque sans précédent d'épuisement des ressources renouvelables et de dérèglement climatique, la crise est écologique mais aussi alimentaire et énergétique. Le risque d'emballement climatique et la vulnérabilité nouvelle des territoires mettent en péril durablement les moyens d'existence et les conditions de vie des personnes les plus fragiles, à l'échelle de la planète sans doute, mais aussi au niveau du territoire régional.

La Région est en effet loin d'être à l'abri et les conséquences les plus prégnantes pourraient être un accroissement des inégalités sociales et territoriales, des risques naturels majeurs, une surconsommation des ressources, une rupture des équilibres entre espaces naturels et occupés, des espaces fragiles abandonnés à l'urbanisation et à une occupation croissante, des menaces d'érosion de la biodiversité.

Parce que la situation ne doit pas être une fatalité, en dépit de moyens insuffisants et chaque jour plus contestés par la recentralisation, la Région a de longue date engagé des programmes d'envergure pour

préserver l'environnement, participer à la sauvegarde de la bio diversité et contribuer à l'évolution des comportements collectifs comme individuels, notamment pour une meilleure efficacité énergétique.

6. Le Conseil régional s'est doté fin 2008 d'une stratégie internationale ambitieuse, adaptée au contexte européen, méditerranéen et mondial. 2009 a été consacré à la mise en place des conditions stratégiques et opérationnelles de sa mise en œuvre : affirmation du rôle de la Région en tant que copilote et gestionnaire des fonds européens et adoption d'un plan d'action pour la Méditerranée.

2010 permettra de donner la pleine mesure de la stratégie régionale. Notre collectivité pilotera la politique européenne au bénéfice de nos territoires. Elle renforcera la coopération territoriale méditerranéenne au bénéfice des acteurs régionaux. La Région développera également les relations internationales à impact économique.

*

Voici venu pour moi le moment de conclure.

Les grandes orientations du budget 2010 soulignent la capacité de la collectivité régionale à garder le cap malgré les incertitudes du contexte économique, financier, institutionnel, social et écologique.

Ce budget réaffirmera la détermination de notre région à agir pour le développement économique et l'emploi et à maintenir son soutien aux populations. Il y parviendra tout en préservant les grands équilibres budgétaires grâce à la qualité de sa gestion.

Je tiens d'ailleurs à remercier le Conseil économique et social régional, et son Président Jean-Paul VITI, pour l'avis toujours très intéressant qui a été rendu le 2 décembre 2009 sur nos orientations 2010 et ses

commentaires élogieux à propos de la gestion financière de notre collectivité.

Nos orientations budgétaires constituent aussi une contribution au débat national. Nos priorités d'action démontrent combien la Région est aujourd'hui indispensable dans le paysage institutionnel. Indispensable par la contribution au développement et au rayonnement de nos territoires. Indispensable aussi parce qu'elle protège et rassemble, elle dynamise.

C'est aussi avec la Région que nos concitoyens veulent préparer l'avenir. Nous pourrons le faire ensemble grâce à une gestion toujours plus rigoureuse de nos finances, grâce à une situation financière saine malgré les difficultés économiques et les réformes en cours.

Je vous remercie.